



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Aménagement d'espaces publics au sein du quartier République à Avion inscrit au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Ville d'AVION

Raison sociale

Collectivité Territoriale

N° SIRET

2 1 6 2 0 0 6 5 9 0 0 0 1 1

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

LÉTOQUART

JEAN

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. Infrastructures routières 39. Opération d'aménagement 41. Aire de stationnement ouverte au public	a) Construction de routes classées dans le domaine public routier = Réouverture du boulevard Thorez b) L'assiette du projet est de 9,6 ha a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus = 303 places

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la création de lieux communs et partagés, multi usages et propices aux échanges, aux rencontres, répondant à l'échelle des lieux.

Le projet consiste en le ré-aménagement de l'espace public au sein du quartier République à Avion sur 9,6 ha et l'aménagement de 303 places de stationnement ainsi que la ré ouverture du boulevard Maurice Thorez par réfection de la voirie qui n'existe plus sur une partie de son tracé.

Le boulevard Thorez sera ouvert à la circulation en double sens véhicules légers et bus sur la partie ouest du boulevard pour l'accès au parking à l'entrée du quartier.

En revanche le plateau sera exclusivement en double sens bus et passage du camion de collecte ménagère.

Il est prévu la déconnexion d'une partie des eaux pluviales du réseau unitaire. Les eaux pluviales seront infiltrées in situ.

4.2 Objectifs du projet

Les enjeux du projet :

- Transformer le quartier en travaillant un espace commun à tous ;
- Retrouver une centralité, un lieu de vie au cœur du quartier : attractivité des aménagements, ouvertures sur les équipements existants ou en devenir ;
- Faciliter les parcours des modes doux et actifs, (parvis, places, rues), renforcer les liaisons transversales (est/ouest et nord/sud) sur le quartier, conforter les transports en commun ;
- Pérenniser un quartier arboré mais de qualité en s'appuyant sur une trame verte en place à valoriser, à renouveler et à renforcer ;
- Mettre en place une gestion alternative des eaux pluviales, et poursuivre l'installation de la collecte des déchets par Point d'Apport Volontaire, en lien étroit avec les services de la CALL.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux de terrassement comprennent le terrassement en déblais et en remblais, y compris l'apport de matériaux sains, pour remodelage du terrain et mise à niveau (au niveau du domaine public).

Les travaux sont les suivants :

- Décapage de terre végétale sur 30 cm et stockage dans l'emprise du chantier pour réemploi in-situ ;
- Espaces verts – modelage des zones enherbées et végétalisées ;
- Réfection des voiries et trottoirs ;
- Rabotage de voirie ;
- Enfouissement des réseaux aériens rue Paul Eluard ;
- Création de noues.

Étant en milieu urbain, aucune piste de chantier n'est à prévoir – les accès de chantier s'effectueront par les voiries existantes.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La réouverture du boulevard Thorez permettra de favoriser une desserte bus vers le cœur du quartier .

La modification des sens de circulation dans les rues résidentielles de la rue Jean Jaurès est travaillée en impasse proposant un vrai parvis au collège. Des voies roulantes resserrées avec des plateaux surélevés et un travail de parois arborées pour faire ralentir, des tronçons en chaudière priorisant le vélo à la voiture, l'instauration de zones 30 et zones 20 : boulevard Thorez, sur les plateaux et dans les rues résidentielles du périmètre.

Une offre de stationnements mieux répartie : privilégiée en poches dans les rues, sur l'entrée du quartier (25 places de stationnement) et sur la Place de la République : 103 places au nord et 40+11 unités sur la place à Manger au global, 303 stationnements sont aménagés en domaine public sur le périmètre du projet, complétés par les futurs stationnements.

Le parti paysager du projet permet de :

- Pérenniser la strate arborée en place mais aussi la renouveler pour certains arbres malmenés par le passé ou en mauvais état sanitaire.
- Compléter le patrimoine arboré existant pour : améliorer les rapports d'échelle qui sont très marqués dans le quartier : installer des transitions entre les différents volumes bâtis grâce aux arbres travaillés en semis ou en alignement ; végétaliser les fronts bâtis et « habiter » les vides ; accompagner les déambulations piétonnes, rythmer la rue, et compléter le patrimoine arboré privé.
- Renforcer la végétalisation du quartier pour rafraîchir l'espace commun et améliorer le confort thermique des habitations.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à un Permis d'aménager et à un Dossier Loi sur l'Eau.

Un dossier pour l'autorisation d'abattage d'arbres d'alignement est aussi à prévoir.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie de la zone requalifiée	9,6 ha
Nombre de stationnements	303
Nombres d'arbres plantés	304
Nombres d'arbres maintenus	109
Nombre d'arbres abattus	59

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Quartier République

Localité : Avion

Code postal : 6 2 2 1 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Avion

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU d'Avion : secteur UCa zone urbaine à moyenne densité à vocation mixte (Quartier République).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Aucune ZNIEFF au sein de la zone de projet. Trois ZNIEFF sont identifiées dans les 5 km. mais toutes à plus de 1 km de la zone de projet. La zone de projet ne présente que peu de potentialités pour les espèces déterminantes de ces zonages : parcelles urbanisées.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucun APB n'est recensé à proximité de la zone d'étude. Le plus proche est situé à environ 1,5 kilomètre au sud-est et se nomme « Terril Pinchonvalles » (FR3800093).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	L'ouest du site de projet est inclus au sein du périmètre d'impact du bruit de la voie ferrée.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Aucun monument historique, site inscrit ou classé au sein ou à proximité (500 m) du site d'étude.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site est urbanisé et ne fait pas partie des zones humides inventoriées par les documents cadre sur l'Eau (SDAGE et SAGE).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune n'est pas concernée par un PPRT. Le site projet est localisé au sein des aléas inondation sur le bassin versant de la Souchez.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	Le PPRN de la Souchez est prescrit mais non approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun site BASOL, BASIAS ou SIS n'est recensé sur le site de projet. En revanche, la présence d'une ancienne station essence est notée. Une étude de pollution doit être réalisée sur ce site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Aucun captage ou périmètre de protection n'est identifié au sein de la zone de projet. Un périmètre de protection de captage se situe en bordure nord du projet (périmètre de protection éloigné du captage d'Avion lieu-dit La Raquette).
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun site inscrit n'est recensé à proximité de la zone d'étude ou sur la commune.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucune zone Natura 2000 n'est identifiée dans l'AEE (15 km). La plus proche est localisée à 17 km à l'est « FR3100504 - Pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe ».
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classé n'est recensé à proximité de la zone d'étude ou sur la commune. Le site classé le plus proche est situé à 1,5 km au sud-est du site : Site de Pinchonvalles (T075 – 62 SC 38).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage ou modification des masses d'eau souterraines n'est à prévoir.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas déficitaire en matériaux. Il respectera l'équilibre déblais-remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas déficitaire en matériaux. Il respectera l'équilibre déblais-remblais.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	La commune d'Avion est raccordée à la station d'épuration de Lens – Loison-sous-Lens. Sa capacité nominale est de 99 223 EH. Cette station est conforme en équipement et en performance.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La ZIP est localisée en contexte urbain sur des parcelles déjà urbanisées et bâties. Aucun zonage écologique réglementaire n'est recensé à proximité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Aucune zone Natura 2000 n'est identifiée dans l'AEE (15 km). La plus proche est localisée à 17 km à l'est « FR3100504 - Pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe ».
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Aucune consommation d'espaces forestiers, agricoles, naturels ou maritimes. La ZIP est localisée en contexte urbain sur des parcelles déjà urbanisées et bâties.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La zone d'étude est en potentiel de catégorie 2/3 d'exposition au radon (risque modéré). Le périmètre d'étude est localisé dans une zone hétérogène soumise à un risque d'inondation de cave .
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Une hausse du trafic routier autour du site pendant les travaux est attendue (camions et véhicules de chantier).
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	La phase travaux uniquement engendrera du bruit (engins).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	L'ouest de la zone de projet est impactée par le bruit de la voie ferrée.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet ne sera pas source d'odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucune source de nuisance olfactive n'est à noter aux alentours du projet.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les seules vibrations attendues seront dues aux travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Aucune source de vibrations n'est à noter aux alentours du projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site de projet disposera d'un éclairage public.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet est concerné par l'éclairage public des voiries présentes autour.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐
Engendre-t-il des rejets liquides ?		☐	☒	Aucun rejet liquide à l'exception des eaux usées et pluviales qui seront gérées via les réseaux existants et/ou par des ouvrages de gestion suffisamment dimensionnés.
Si oui, dans quel milieu ?		☐	☒	La gestion des EP et EU sera en accord avec le gestionnaire assainissement et la doctrine de la DDTM.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Des rejets issus des eaux d'assainissement des habitations sont attendus.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Aucune production de déchets dangereux n'est à prévoir par le projet. Pendant les travaux, les déchets de déconstruction seront traités et transportés de façon à ne pas entraîner de risques de pollution. L'exploitation du projet générera de la production de déchets divers qui seront pris en charge par les filières adéquates : - production de déchets ménagers non dangereux ; - production de déchets verts liés à l'entretien des espaces verts
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☐	Le site est d'ores et déjà urbanisé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Plusieurs projets alentours permettent de ré aménager des zones urbaines:

- Projet d'aménagement urbains des Quartiers "Vent de Bise" et "Jean Lebas" à Liévin (non soumis à étude d'impact) ;
- Projet de ré aménagement dans le cadre ERBM à Méricourt (en projet) ;

D'autres projets sont prévus dans le secteur de projet:

- Ré aménagement de l'échangeur n°7 de l'autoroute A21 ;
- Projet d'aménagement à vocation d'habitats rue Ingres à Liévin ;

La déconnexion des eaux pluviales est prévue pour plusieurs projets, une amélioration de la gestion des eaux pluviales est donc à prévoir dans le secteur.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucune incidence transfrontalière n'est attendue.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures sont les suivantes:

- Gestion de déchet via les filières de traitement adaptées ;
- Végétalisation du quartier République : plantation de 304 arbres, plantations de massifs, haies et des espaces verts (semis prairiaux de graminées et de vivaces permettant une gestion différenciée) ;
- Désimperméabilisation des places, des trottoirs et stationnement ;
- Déconnexion partielle des eaux pluviales du réseau unitaire pour infiltrer (baisse significative de la pression sur le réseau et la station d'épuration) ;
- Création de chemins piétonniers facilitant des déplacements doux ;
- Mesure de travaux Mesure de réduction technique R2.1.c : Réutilisation des terres lors des opérations de décapage des terrains pour les aménagements d'espaces verts et Mesures de réduction technique R2.1a et géographique R1.1a : Éviter les mouvements de terres et les passages répétés et inconsiderés des engins de travaux pouvant entraîner des modifications sur le ruissellement des eaux notamment au droit des ouvrages de gestion des eaux pluviales. Mesure de réduction R2.1d : Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier.
- Mesure de préservation de la biodiversité : Mesure d'évitement technique E3.2a : proscrire l'utilisation des produits phytosanitaires nuisibles aux milieux naturels, Mesure R3.2a : Adaptation de la période d'entretien des espaces enherbés et des haies/arbres , Mesure R2.2o : Gestion écologique des habitats : Une fauche annuelle , Mesure R2.2r : Plantation et semis d'espèces végétales locales et Mesure R2.2c : Dispositif de limitation des nuisances envers la faune → ajuster l'orientation, l'intensité et la périodicité des luminaires sur l'ensemble du projet.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a pris en compte les contraintes du terrain et prévoit des mesures ERC d'impact. Il permet une désartificialisation des sols / une augmentation de la surface d'espaces verts et la plantation d'arbres / une plus-value paysagère et environnementale des deux secteurs (Vent de Bise et Jean-Lebas) / une favorisation de la recharge de la nappe par la déconnexion de rejet direct eaux pluviales au réseau unitaire par mise en place d'ouvrage de rétention (baisse significative de la pression sur le réseau et la station d'épuration). Ainsi il ne semble pas nécessaire de devoir réaliser une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Notice explicative	☒
2	Étude de pollution sur la friche de la station essence	☒
3	Doctrine de la Souchez	☒
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

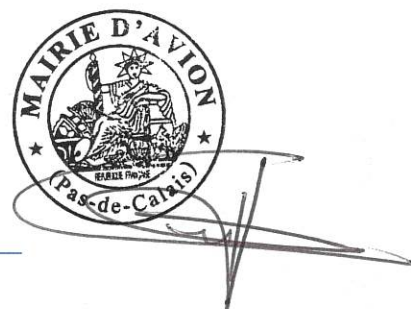
Nom LÉtoquart

Prénom JEAN

Qualité du signataire MAIRIE

À AVION

Fait le 2 2 / 1 2 / 2 0 2 5



Signature du (des) demandeur(s)

